



COMMISSION DES FINANCES
65^{ème} session
Rome, le 25 février 2009

UNIDROIT 2009
F.C. (65) 4
Original: anglais/français
Mars 2009

Rapport

(préparé par le Secrétariat d'UNIDROIT)

<i>Sommaire</i>	<i>Pour information des membres de la Commission des Finances</i>
<i>Action demandée</i>	<i>Aucune</i>
<i>Documents connexes</i>	<i>Aucun</i>

1. La 65^{ème} session de la Commission des Finances s'est tenue à Rome, au siège d'UNIDROIT, le 25 février 2009, à 10h. Le *Président* a souhaité la bienvenue aux participants, dont une liste est présentée à l'Annexe I.

Point No. 1 de l'ordre du jour: Adoption du projet d'ordre du jour (F.C. (65) 1 rev)

2. Le *Président* a proposé à la Commission d'adopter le projet d'ordre du jour. *La Commission a approuvé la proposition.*

Point No. 2 de l'ordre du jour: Examen des premières estimations du Secrétariat concernant le projet de budget pour 2009 (F.C. (65) 2)

3. Le *Secrétaire Général* a formulé des remarques d'ordre général. La première concernait la date de déroulement de la première session de la Commission des Finances consacrée à l'examen des premières estimations pour le projet de budget ; il a indiqué que la Commission pourrait prendre en considération l'utilité de fixer cette date de manière à avoir la possibilité de prendre vision des Comptes de l'année précédente ; malgré le hiatus entre les exercices financiers pris en compte – les Comptes concerneraient l'année précédent l'année en cours, et les premières estimations se référaient à l'année suivante – cela pourrait fournir un élément intéressant de comparaison. Il a ensuite indiqué que le document soumis à la Commission ne contenait pas d'indication de coûts par projets, et il a annoncé que le Secrétariat se proposait de rédiger pour le Conseil de Direction un document contenant l'estimation de l'utilisation des ressources pendant l'année en cours, et ensuite, à la fin de l'année, de rédiger un deuxième document pour l'Assemblée Générale, ce qui fournirait aux Etats membres la possibilité d'évaluer les progrès de

l'Institut dans la réalisation des objectifs qui avaient été présentés au Conseil de Direction. Il a souligné que le Secrétariat comptait soumettre au Conseil une simulation de l'impact financier des projets que le Conseil allait évaluer aux fins de leur insertion dans le programme de travail, et que cela allait requérir un système approprié d'estimation du temps consacré à chaque projet par les membres du personnel, système qui avait été mis en place depuis 2007 mais qui allait être développé de manière plus complète.

4. Le *Secrétaire Général* a ensuite indiqué que le document sur les contributions extra-budgétaires avait été produit pour répondre à la demande d'une plus grande transparence formulée par l'Assemblée Générale, et que ces informations allaient être combinées avec les informations concernant le coût de chaque projet.

5. Le *Président* a indiqué que pour ce qui concernait la date de la première session, il serait très intéressant d'avoir plus d'information pour la discussion du projet de budget mais au même temps il faudrait aussi que la Commission ait le temps pour bien formuler son opinion à temps pour la convocation du Conseil de direction, et que la question méritait d'être examinée ultérieurement.

6. Le *Secrétaire Général adjoint* a présenté les premières estimations pour le projet de budget. Elle a donné un bref aperçu des derniers événements capables de se répercuter sur les questions financières de l'Institut. Elle a annoncé que l'Arabie saoudite et l'Indonésie avaient adhéré à l'Institut à faire date du 1^{er} janvier 2009. Au mois de novembre, une session conjointe de l'Assemblée Générale et du Comité d'experts gouvernementaux avait adopté la loi type sur le leasing ; le Secrétariat suivait maintenant la mise en œuvre de l'instrument, et en particulier la rédaction d'un commentaire officiel, qui allait requérir l'organisation de réunions qui cependant allaient pouvoir rentrer dans les chapitres prévus à cet effet. Le Secrétariat était en train d'organiser des réunions concernant le Protocole spatial à la Convention du Cap, prévues pour le mois de mai, mais qui allaient être financées par le secteur privé, tandis qu'une troisième session du Comité d'experts gouvernementaux sur ce même sujet était prévu pour l'automne et aurait été financée par l'Institut. Elle a informé les membres de la Commission que la Convention du Cap et le Protocole aéronautique avaient fait l'objet d'un nombre important de ratifications et d'adhésions, ce dont le Secrétariat se réjouissait, et que cela avait comporté un grand travail pour le depositaire. Elle a noté que la décision, faite par la Conférence diplomatique, de confier à UNIDROIT la charge de depositaire avait sans doute des répercussions sur le budget mais permettait de gérer de façon optimale le système de déclarations prévu par les deux instruments. Le fonctionnaire chargé de la fonction de depositaire suivait aussi la mise en œuvre du Protocole ferroviaire à la Convention du Cap, et en particulier le choix de l'opérateur du registre international, ce qui entraînait du travail pour le Secrétariat, en coopération avec OTIF, et aussi l'organisation de réunions. Elle a ensuite annoncé que le Gouvernement suisse avait envoyé les invitations pour la session finale de la Conférence diplomatique pour l'adoption de la Convention sur les titres intermédiés qui allait se tenir à Genève au mois de septembre. Le Secrétariat désirait exprimer sa reconnaissance au Gouvernement suisse pour l'organisation de la Conférence. Elle a communiqué que la semaine suivante allait avoir lieu une réunion du comité de rédaction du Groupe de travail chargé de préparer la 3^{ème} édition des Principes UNIDROIT sur le droit des contrats internationaux, et que la réunion, à laquelle allaient participer les rapporteurs du Groupe de travail ainsi que le Secrétaire Général et le consultant d'UNIDROIT sur ce projet, était organisée à Hambourg sur invitation du Max Planck Institut ; le Groupe du travail allait se réunir, cette fois à Rome et avec le financement de l'Institut, à la fin du mois de mai. Elle a souligné que le succès des Principes était prouvé par le nombre de traductions ; l'Institut était en train de négocier la publication des Principes en arabe, la traduction et la mise en page ayant été terminées, tandis que la traduction en portugais était en cours. Elle a précisé que souvent le coût de ces traductions était couvert par un éditeur ou une institution, alors que dans d'autres cas les coûts étaient encourus par le Secrétariat et récupérés par les ventes. Les Principes sur la procédure civile transnationale avaient

été traduits et publiés en farsi, alors que la traduction en espagnol était en cours. Le Secrétariat venait de conclure un accord, sans frais pour l'Institut, pour la traduction en coréen de la deuxième édition du Guide sur la franchise. La Convention pour les biens culturels continuait de susciter un grand intérêt ; le Secrétariat recevait beaucoup d'invitations à de très nombreuses initiatives, auxquelles il participait lorsque les conditions le permettaient, en général sans coûts pour l'Institut. Le programme de stages et le programme de bourses suscitaient un grand intérêt ; le Secrétariat était obligé d'effectuer des sélections, mais cet intérêt témoignait de la vitalité de l'Institut. Pour ce qui concernait la bibliothèque, des donations importantes avaient été reçues, ce qui permettait de pallier d'une certaine mesure à l'immobilité de l'article du budget destiné à l'achat de livres.

7. Le Secrétaire Général adjoint a souligné que les premières estimations ne contenaient pas d'augmentations des dépenses pour 2010, parce que le Secrétariat se proposait d'effectuer des économies ; par exemple, l'envoi de documents par courrier électronique allait entraîner des économies, tant sur l'impression des documents que sur les coûts postaux. Quant aux chapitres des salaires, une certaine réorganisation du personnel allait pouvoir compenser les augmentations basées sur les contrats et le règlement.

8. En passant aux recettes, elle a souligné que l'adhésion de deux nouveaux Etats membres allait permettre de contenir l'augmentation prévue dans les contributions des Etats à 1% ; cependant, elle avait le plaisir d'informer les membres de la Commission que le Secrétaire Général venait de recevoir une lettre du membre britannique du Conseil de direction, offrant, pour la dernière fois, une contribution de £ 50.000, sur le budget du *Department for Business, Enterprise and Regulatory Reform* du Gouvernement du Royaume Uni, pour financer le poste de Secrétaire Général adjoint chargé de l'administration. Le Secrétariat, qui n'avait pas eu le temps de modifier les comptes, proposait à la Commission de modifier les premières estimations pour tenir compte de cette contribution, qui devait être obligatoirement affectée à la rétribution du Secrétaire Général adjoint, et pour laquelle le Secrétariat désirait exprimer au Gouvernement britannique sa gratitude.

9. Elle a ensuite indiqué que la situation des arriérés des Etats membres dans le versement des contributions était nettement meilleure, et que le Secrétariat désirait porter à l'attention de la Commission sa satisfaction pour cette amélioration.

10. Le *Président* a remercié le Secrétaire Général adjoint pour sa présentation, et a remercié le Gouvernement britannique, également au nom des autres membres de la Commission, pour cette contribution extra-statutaire. Il a ajouté que même si cette contribution n'était pas destinée à réduire les contributions des autres Etats, il serait cependant possible de modifier les premières estimations de manière à ne pas avoir d'augmentations.

11. Le *Président*, en tant que représentant de l'Allemagne, a indiqué la position de son Gouvernement, qui était prêt à accepter les premières estimations, mais demandait des précisions sur le fait qu'elles contenaient une augmentation de 1% des contributions des Etats membres alors que les dépenses n'augmentaient pas.

12. Le *Secrétaire Général adjoint* a expliqué que les premières estimations avaient été préparées sans tenir compte de la contribution extra-statutaire du Royaume Uni, qui était en revanche incluse dans les recettes du budget 2009, et que les contributions des nouveaux Etats membres, Arabie saoudite et Indonésie, permettaient de récupérer une certaine partie de cette somme, mais que pour couvrir les dépenses le Secrétariat s'était vu obligé à prévoir une augmentation de 1%, correspondant environ à € 20,000.

13. Le *Secrétaire Général* a indiqué que le Secrétariat remerciait la Commission pour avoir accepté le principe que les contributions des nouveaux Etats membres se cumulaient pour l'année en cours aux contributions prévues au budget. Il a souligné l'importance pour l'Institut de pouvoir compter sur une certaine forme de réserve, pour pouvoir faire face à des situations extraordinaires qui pouvaient se présenter dans la vie d'un projet. Il a exprimé la reconnaissance du Secrétariat

pour la contribution extra-statutaire britannique, et il a indiqué que puisque on pouvait considérer cette contribution comme une recette non prévue, le Secrétariat demandait à la Commission, en considération du fait que l'Institut pouvait se trouver à faire face à des situations contingentes, de consacrer cette contribution à l'allocation pour laquelle elle a été offerte et de réallouer les ressources restantes dans ce même chapitre, afin d'avoir des réserves pour des situations qui pourraient se présenter dans la finalisation de certains projets. Il a rappelé qu'une situation de ce genre s'était présentée justement au moment de sa prise de fonctions à UNIDROIT, et que c'était grâce à l'aide généreuse du Gouvernement suisse qu'il avait pu trouver une solution.

14. Le *représentant du Mexique* a remercié pour la présentation et pour les explications supplémentaires, qui avaient déjà donné une réponse à certaines des questions qu'il avait l'intention de poser. Il a indiqué l'appréciation de son Gouvernement pour les efforts du Secrétariat pour une plus grande clarté de la procédure budgétaire. Pour ce qui concernait les observations du Secrétaire Général, il aurait indiqué la position de son Gouvernement dans une prochaine session ; pour ce qui concernait la réserve pour les situations contingentes, cela demandait d'être exprimé avec plus de précision.

15. Le *représentant des Etats Unis* a observé que son Gouvernement visait une croissance nominale zéro des contributions, mais qu'il serait cependant prêt à accepter une augmentation peu élevée. Il a indiqué qu'il aurait été préférable dans l'avenir que le Secrétaire Général doive consacrer une partie de son temps à la recherche de sommes modestes pour faire face à des contingences.

16. Le *représentant du Canada* a remercié le Secrétariat pour la préparation des premières estimations pour le projet de Budget pour 2010. Son Gouvernement avait apprécié en particulier l'effort de fournir plus d'explication spécifiques à propos de la planification des réunions et des publications pour 2010, et il encourageait le Secrétariat à étendre cette approche à d'autres postes du Budget. Son Gouvernement appréciait les informations fournies par le Secrétariat pour ce qui regardait les contributions extra-budgétaires reçues par UNIDROIT au cours des années 2008/2009, et leur allocation aux activités et projets de l'Institut. Il considérait que l'obtention d'informations claires et précises dans les matières financières, y compris les sources des recettes, permettait aux Etats membres de faire face à leurs responsabilités pour ce qui concernait l'approbation du Budget annuel de l'Institut. Selon le Gouvernement du Canada, la proposition du Secrétariat de ne pas prévoir d'augmentations dans les dépenses pour 2010 représentait une approche prudente, étant donné l'impact potentiellement négatif que le contexte économique global actuel pourrait avoir sur les recettes de l'Institut. Au cours de 2009 le Secrétaire Général sera dans une meilleure position pour prévoir la situation financière de l'Institut en 2010, de manière qu'à la réunion qui aura lieu en automne la Commission pourra prendre en considération la nécessité de limiter ultérieurement les dépenses pour 2010. Le Gouvernement du Canada souhaitait encourager le Conseil de Direction à prendre en considération, lors de sa session d'avril, un programme de travail qui tienne compte de la possibilité de restrictions financières pour l'Institut. Dans le climat économique actuel, le Gouvernement du Canada invitait vivement le Conseil de Direction à revoir avec soin les objectifs du Plan stratégique, qui devait inclure la prise en considération de moyens capables d'atteindre un financement stable et adéquat de l'Institut. Le Gouvernement du Canada a remercié le Royaume Uni pour sa contribution extra-budgétaire au budget d'UNIDROIT. En se tournant vers le futur, il a invité le Conseil de Direction et le Secrétaire Général à examiner de manière stratégique les Chapitres du budget concernant les rétributions, dans le contexte d'une planification de succession et d'allocation appropriée des ressources humaines aux projets de l'Institut.

17. La *représentante du Royaume Uni* a remercié le Secrétariat pour les premières estimations, et a exprimé la satisfaction pour les nouvelles adhésions et pour le maintien du niveau des dépenses à celui de l'année en cours. Le Royaume-Uni offrait une contribution de £ 50.000 pour financer le poste de Secrétaire Général adjoint, cette fois étant la dernière. Elle a indiqué que le

Gouvernement du Royaume Uni considérait que les rétributions du personnel devaient rentrer dans le budget ordinaire et espérait qu'à partir de 2011 ceci aurait été le cas, et qu'il accueillait avec faveur les commentaires faits par le Secrétaire Général au cours de l'Assemblée Générale et au cours de la présente session sur une présentation du budget qui allait incorporer les coûts des projets.

18. La *représentante de la Suisse* a remercié le Royaume Uni pour la généreuse contribution offerte pour 2010. Elle a confirmé le plein soutien de son Gouvernement aux activités d'UNIDROIT, et a indiqué que la Suisse est heureuse d'organiser à Genève la deuxième session de la Conférence diplomatique pour l'adoption du projet de Convention sur les titres intermédiés. Elle a remercié le Secrétariat pour les premières estimations. Etant donné qu'elle venait d'apprendre que le Royaume Uni avait offert encore une fois une contribution extra-statutaire, elle soulignait que certaines remarques de son Gouvernement concernant le projet de budget, qui ne s'appliquaient plus au budget 2010, se seraient représentées à la discussion du budget 2011. Son Gouvernement demandait si une confirmation officielle du poste de Secrétaire Général adjoint qui est nouvellement inclus dans le budget ordinaire devait encore être prononcée, et si oui par quel organe, et a indiqué que les charges salariales n'auraient pas dû influencer les sommes destinées aux programmes spécifiques d'UNIDROIT.

19. Le *représentant de la Fédération russe* a affirmé que son Gouvernement considérait le projet de budget transparent et équilibré, bien que gardé sur un niveau minimal, et qu'il était possible d'en recommander l'adoption. Il a rappelé qu'il connaissait personnellement très bien l'Institut et qu'il considérait qu'il devrait pouvoir compter sur des réserves, aussi pour la bibliothèque.

20. La *représentante du Japon* a indiquée que son Gouvernement était en mesure d'accepter le projet de budget, et qu'il appréciait les efforts faits par le Secrétariat de ne pas prévoir d'augmentations dans les dépenses. Son Gouvernement encourageait le Secrétariat à exercer la plus stricte discipline budgétaire.

21. Le *représentant de l'Espagne* a remercié le Secrétariat pour les documents et les explications; les efforts du Secrétariat de ne pas augmenter les dépenses étaient appréciés, son Gouvernement était conscient des difficultés que cela entraînait, et pour ce qui concernait les recettes l'Espagne aimerait que soit maintenu le même niveau qu'en 2009 et qu'il n'y ait pas d'augmentations. Pour ce qui concernait des réserves pour les événements contingents, l'idée lui paraissait acceptable en ligne de principe mais il allait en informer son Gouvernement.

22. Le *Secrétaire Général*, en se référant aux observations de la représentante de la Suisse, a rappelé qu'une disposition du Règlement prévoyait que l'Assemblée Générale devait approuver chaque année l'organigramme de l'Institut, et qu'il avait l'intention de réintroduire cette pratique par une annexe au budget que l'Assemblée était appelée à adopter. Pour ce qui concernait l'observation du représentant du Canada, il a indiqué que la question présentait une dimension financière et au même temps des implications sur la finalisation des projets. Il a suggéré que la Commission des Finances encourage le Conseil de direction à prendre en considération ces deux aspects et il a indiqué que le nouveau Conseil devrait commencer une discussion sur la structure à long terme du personnel, tant pour le fonctionnement de l'Institut que pour les projets, ces derniers pouvant prévoir des contrats de collaboration de durée limitée ; cette discussion pourrait donner lieu à un plan qui serait ensuite soumis aux autres organes de l'Institut. Pour ce qui concernait les observations présentées par le représentant des Etats Unis, il a indiqué qu'il aurait recommandé au Conseil qu'il ne faudrait pas entreprendre un projet non couvert par le budget ordinaire si on ne disposait pas d'un financement à long terme s'y rapportant. Il a expliqué que son intention n'était pas de créer une véritable réserve, mais plutôt de profiter du fait que la contribution britannique avait libéré une somme dans le budget pour compter sur une somme qui permettrait faire face à des événements imprévus qui pourraient se vérifier au cours de la finalisation d'un projet, en tenant compte du fait que l'Institut a des projets en cours qui n'ont pas de soutien financier

complet dans le budget. Il s'agirait donc d'une situation très particulière et limitée à cette circonstance. Dans les années à venir, une planification du projet aussi sous le point de vue financier devrait constituer la solution.

23. Le *Président* a souligné qu'il partageait l'opinion exprimée par le Secrétaire Général qu'il serait opportun de recommander au Conseil de direction de prêter attention aux implications financières des nouveaux projets, également pour ce qui concernait les ressources humaines. Une planification à long terme annexée au projet de budget augmenterait la transparence déjà bien établie dans les documents préparés par le Secrétariat. Pour ce qui concernait les premières estimations et l'offre d'une contribution extra-statutaire de la part du Royaume Uni, dont la Commission venait d'être informée, il a proposé que le Secrétariat utilise une partie de cette somme pour ne pas augmenter les contributions des Etats membres, et que la somme restante pourrait être utilisée comme un fonds de réserve ainsi qu'indiqué par le Secrétaire Général.

24. Le *Président* a indiqué que la Commission allait devoir formuler un avis pour le Conseil de direction ; il a proposé aux membres de la Commission de faire circuler un projet de texte par courrier électronique qu'il aurait ensuite transmis au Secrétariat afin qu'il puisse être inclus dans les documents pour le Conseil. *Il a conclu le point 2 de l'ordre du jour, en rappelant qu'après la procédure d'échanges d'informations et de consultations, la Commission allait être en mesure d'exprimer son avis, et que la procédure devait être conclue avant la moitié du mois de mars 2009.*

25. Dans les jours successifs à la session, le Président a conduit la procédure de consultation prévue avec les membres de la Commission, à la conclusion de laquelle il a formulé l'avis de la Commission des Finances, à transmettre au Conseil de Direction, qui est le suivant:

« La Commission des Finances a eu une discussion approfondie à propos du projet de budget 2010 préparé par le Secrétariat d'UNIDROIT. Elle a exprimé sa satisfaction et sa gratitude pour la contribution extra-statutaire du Royaume Uni pour une autre année, qui sera aussi la dernière, ainsi qu'annoncé par le membre britannique de la Commission et par le Secrétaire Général. La Commission des Finances apprécie vivement les efforts du Secrétariat pour parvenir à une croissance zéro des dépenses et est convaincue qu'il sera possible d'atteindre aussi une croissance zéro des contributions des Etats membres, grâce à l'adhésion de deux nouveaux Etats et à la contribution spéciale du Gouvernement britannique. La Commission voudrait également exprimer son soutien à la recommandation du Secrétaire Général que le Conseil de Direction tienne compte des ressources financières et humaines d'UNIDROIT au cours de la discussion concernant le Plan stratégique et d'éventuels nouveaux projets ».

Point No. 3 de l'ordre du jour : Situation financière des Etats membres inactifs (F.C. (65) 3)

26. Le *Secrétaire Général* a introduit le point à l'ordre du jour. Il a expliqué la situation concernant les membres inactifs, sur laquelle l'Assemblée Générale s'était exprimée en 1999 à propos de la Bolivie. Un petit nombre d'Etats de l'Amérique latine avait adhéré à UNIDROIT à une époque lointaine, lorsque l'Italie finançait presque entièrement l'Institut. En 1964 un amendement au Statut avait introduit un système de contributions ; ces pays n'avaient pas ratifié l'amendement et avaient cessé de prendre part à la vie de l'Institut. Pour cette raison, la situation de ces Etats différait de celle des Etats membres actifs, qui de temps à autre pouvaient se trouver en retard dans le paiement des contributions. La Bolivie avait demandé de régulariser sa position, et l'Assemblée Générale en 1999 avait approuvé une solution prévoyant a) le paiement d'une somme symbolique, au lieu des presque 35 années de contributions impayées, b) l'acceptation du Gouvernement bolivien de payer régulièrement ses contributions dans l'avenir. Un autre de ces pays avait récemment manifesté sa volonté de reprendre à participer activement à la vie de l'Organisation, et au mois de décembre dernier avait offert au Secrétariat une somme

correspondant environ à la contribution que ce pays aurait dû payer en 2008. Le Secrétariat avait accepté cette contribution, en précisant dans une lettre que le Secrétariat n'avait pas l'autorité de régulariser la position des Etats membres et que donc l'acceptation de ce paiement n'aurait aucunement préjugé la décision finale qui aurait dû être prise par l'Assemblée Générale, et précédée par l'opinion de la Commission des Finances. Le Secrétaire Général a indiqué que selon son opinion personnelle cette question devait être traitée avec la plus grande prudence, mais qu'il y avait eu cependant un précédent en 1999. Il a demandé à la Commission de déterminer des critères que le Secrétariat allait pouvoir suivre dans ses contacts avec cet Etat membre.

27. Le *Président* a exprimé la gratitude de son Gouvernement pour les efforts du Secrétariat visant à la réduction des arriérés. Il a rappelé que lors de l'élection du Conseil de direction on avait constaté que certains Etats, bien que membres de l'Institut, n'avaient pas participé à ses activités depuis la décision adoptée en 1964 d'amender le Statut et d'introduire un système de contributions. Après le cas de la Bolivie en 1999, qui malheureusement avait presque immédiatement cessé de payer ses contributions, un autre pays avait demandé de réactiver sa participation, ce qui devait être considéré comme une nouvelle positive.

28. Le *représentant du Mexique* a souligné la nécessité d'une extrême prudence dans cette question très délicate. Il a indiqué qu'on pouvait identifier trois situations différentes : l'attitude envers les Etats inactifs ; la régularisation des Etats inactifs qui demandaient à reprendre leur participation active ; la situation des Etats avec des arriérés de paiement. La Commission aurait dû traiter de façon différente ces trois situations. Il a ajouté que la cessation des paiements de la part de la Bolivie ne signifiait pas qu'un autre Etat aurait eu le même comportement.

29. La *représentante de la Suisse* a rappelé l'expérience négative faite avec un Etat membre dont la situation avait été régularisée et qui avait maintenant dix ans d'inactivité; elle a indiqué que son Gouvernement proposait qu'avant qu'un Etat membre puisse bénéficier d'une annulation de ses arriérés, il aurait dû d'abord respecter les délais de paiement fixés par UNIDROIT pour la contribution annuelle. Puisque aucune votation n'était prévue dans les quatre années à venir, on aurait pu vérifier au cours de cette période de temps la volonté de cet Etat de participer activement à UNIDROIT, et après cette période il aurait été possible d'annuler les arriérés.

30. Le *représentant des Etats Unis* a indiqué qu'il partageait l'opinion du représentant du Mexique, et qu'il considérait que le comportement de la Bolivie n'était pas pertinent dans le cas qui était maintenant soumis à la Commission. Il a suggéré que le Secrétariat formule une proposition pour le pays en question, qui allait ensuite être soumise aux organes de l'Institut. Il a indiqué que la proposition avancée par la représentante de la Suisse était une bonne idée qui aurait pu constituer une base de discussion.

31. Le *représentant du Mexique* a indiqué qu'il était en faveur d'une proposition concrète ; il partageait l'avis du représentant des Etats Unis et il considérait que la proposition suisse offrait une bonne base de discussion. Il a demandé des informations supplémentaires sur la situation des Etats inactifs.

32. Le *représentant du Canada* a appuyé les propositions formulées par les représentants du Mexique, des Etats Unis et de la Suisse. Il a souligné que la proposition suisse visant à poser des critères paraissait être très sage. Il a suggéré de créer un petit groupe de membres de la Commission afin d'analyser ce problème très difficile et délicat et de formuler une proposition. Il a aussi suggéré que le Président écrive aux pays qui avaient des arriérés en leur demandant d'exécuter leurs obligations, parce qu'il était préférable d'adresser cette question sans tarder.

33. Le *représentant de l'Espagne* a indiqué que la question présentait plusieurs options possibles, et que son Gouvernement appuyait la formulation de la part du Secrétariat d'une proposition qui constituerait une base de discussion pour les organes de l'Institut.

34. Le *Secrétaire Général* a remercié le représentant du Mexique pour la claire distinction qu'il avait énoncé entre les différentes situations. Il a souligné que l'Etat qui avait contacté le Secrétariat n'avait jamais accepté l'amendement fait en 1964 qui introduisait le système de contributions. Il était difficile d'évaluer la participation effective à la vie de l'Institut des Etats inactifs, parce que ni l'acceptation des instruments, qui était ouverte à tous les Etats, membres et non membres, ni la participation à d'autres activités, telles les bourses, elles aussi ouvertes à tous les Etats, ne constituait un bon paramètre. Du point de vue institutionnel il était cependant clair que ces Etats ne participaient pas à l'Assemblée Générale, ni aux autres organes de l'Institut, et n'avaient jamais présenté de candidats pour le Conseil de Direction. Il a indiqué que le Secrétariat serait heureux de présenter une proposition, mais qu'il serait utile d'avoir de la part de la Commission quelques critères. La proposition faite par la représentante de la Suisse était très intéressante, et à cet effet la création d'un petit groupe sous forme d'un sous-Comité de la Commission pouvait se révéler utile, afin que le Secrétariat puisse disposer de critères au moment où il allait contacter l'Etat en question.

35. Le *représentant de la Fédération de Russie* a indiqué que la question devait être considérée de manière générale, et qu'il fallait identifier une solution capable d'être ensuite appliquée à des cas analogues.

36. Le *représentant des Etats Unis* a indiqué que la création d'un petit groupe pouvait être utile pour fixer des paramètres capables de guider le Secrétariat dans la formulation d'une proposition. Il a rappelé qu'il y avait eu un précédent, et que le fait que la Bolivie ait par la suite cessé ses paiements n'était pas pertinent.

37. Le *Secrétaire Général* a rappelé que la question rentrait dans la compétence de l'Assemblée Générale ; le Secrétariat pouvait formuler une proposition sur la base des critères fixés par un sous-Comité de la Commission, qui allait ensuite être soumise à la prochaine session de la Commission. La question pouvait soit recevoir la même solution que la Bolivie, soit prévoir quelques conditions supplémentaires.

38. Le *Président* a souligné que puisque la décision rentrait dans la compétence de l'Assemblée Générale, une opinion de la Commission aurait pu être très utile. Il a proposé que le Secrétariat formule un document sur la question, qui pourrait contenir les propositions avancés par la représentante de la Suisse et par d'autres membres de la Commission, et que la Commission pouvait se réunir en sous-Comité si cela était considéré utile afin de préparer un document pour la prochaine session de la Commission, qui serait ensuite soumise à l'Assemblée.

39. La *représentante de la Suisse* a appuyé les positions exprimées par les représentants des Etats Unis et du Mexique. La proposition qu'elle avait avancée visait à vérifier la volonté de l'Etat en question de s'engager, mais il fallait aussi inclure la perspective du passé, et combiner ces deux critères par la prévision du paiement d'un certain pourcentage des contributions pour le passé et montrer la volonté de s'engager pour le futur.

40. Le *Président* a indiqué que le Secrétariat allait devoir contacter ce Pays, et il a demandé si la Commission était favorable à l'institution d'un sous-Comité.

41. Le *représentant des Etats Unis* a affirmé qu'il était prêt à faire partie de ce sous-Comité et il a proposé que la représentante de la Suisse et le représentant du Mexique soient invités à en faire partie ; les représentants de la Suisse et du Mexique ont accepté.

42. Le *représentant du Canada* a suggéré qu'une composition régionale pouvait être appropriée.

43. Le *représentant de la Fédération de Russie* a indiqué qu'il était prêt à faire partie du sous-Comité en représentation de l'Asie.

44. Le *Président* a indiqué qu'il s'offrait comme cinquième membre de ce sous-Comité. *Il a conclu le point à l'ordre du jour en indiquant que la Commission avait décidé de former un sous-*

Comité formé par les représentants des Etats Unis, de la Fédération de Russie, du Mexique, de la Suisse et par lui-même. Le Président a demandé au Secrétariat de préparer un document pour les membres du sous-Comité, qui allait se réunir dans les semaines successives.

Point No. 4 de l'ordre du jour: Divers

45. Le *Secrétaire Général adjoint* a indiqué qu'au cours de la première semaine du mois d'octobre, période à laquelle la Commission avait l'habitude de se réunir, allait avoir lieu la Conférence diplomatique à Genève, et a proposé aux membres de la Commission d'anticiper la 66^{ème} session au mercredi 30 septembre. *Les membres de la Commission ont pris note de cette proposition.*

46. Le *Président* a rappelé la proposition du représentant du Canada d'écrire aux Etats présentant des arriérés de contributions. Il a demandé au Secrétaire Général quelle était la pratique de l'Institut.

47. Le *Secrétaire Général adjoint* a rappelé qu'en des cas précédents les Présidents de l'Assemblée Générale avaient mis leurs bons offices à la disposition de l'Institut et avaient contacté des Etats en retard avec le paiement des contributions. Elle a expliqué la situation des Etats actuellement en arriérés, en indiquant qu'il s'agissait pour la plupart de situations contingentes et a indiqué que le Secrétariat était en contact avec les Ambassades des Etats concernés ; elle a exprimé l'opinion, en précisant qu'il s'agissait d'une opinion personnelle, que la situation de la Bolivie était plus préoccupante et qu'elle pouvait effectivement profiter d'une intervention autre que celle du Secrétariat.

48. Le *Président* a indiqué que pour le moment la question pouvait être laissée au Secrétariat, parce que pour la plupart des Etats avec arriérés il s'agissait principalement d'un problème de caractère pratique.

49. En l'absence d'autres interventions, le *Président* a clôturé la réunion à 12h15.

ANNEXE I**LIST OF PARTICIPANTS**

Mr Peter ADAMEK (<i>Chairman</i>)	(Allemagne)
Mr Sebastian DÖTTERL	(Allemagne)
Mr Peter EGYED	(Canada)
Mr Emilio PIN GODOS	(Espagne)
Mr Leslie DEGRAFFENRIED	(Etats-Unis d'Amérique)
MR V. FEDCHUK	(Fédération de Russie)
Mr R.N. KAJLA	(Inde)
Ms Claire VILLAUME	(Italie)
Ms Yukako OCHI	(Japon)
Mr Diego Alonso SIMANCAS GUTIÉRREZ	(Mexique)
Ms Alina CATANA	(Roumanie)
Ms Claudia GIUNCHIGLIA	(Royaume-Uni)
Ms Manuela LEIMGRUBER	(Suisse)

UNIDROIT Secretariat:

Mr José Angelo ESTRELLA FARIA	Secrétaire Général
Ms Alessandra ZANOBETTI	Secrétaire Général adjoint